



N° 348

AVRIL 2021

Mairie

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2021

Le compte-rendu du précédent conseil du 25 janvier 2021 est validé avec le vote contre des cinq élus de la liste minoritaire.

Finances Communales :

Les élus décident le versement de subventions pour 89.574 € sur 2021 pour participer aux frais de fonctionnement des associations.

Les taux d'imposition sont votés à l'identique sur l'année 2021, sans hausse. Le produit attendu s'élève à 1.171.702 €.

La contribution forfaitaire scolaire pour l'année 2021 pour l'école de ND Lambader est votée à hauteur de 195.394 €.

Adoption des budgets primitifs 2021 :

Le budget principal de la commune est équilibré en fonctionnement à 2.527.464 €.

Les dépenses rassemblent les charges de personnel pour 32 %, le fonctionnement général pour 28 % et les dépenses dites d'intervention pour 23 %. Les recettes comprennent principalement le produit de la fiscalité pour 57 % et les compensations-dotations pour 30 %.

En investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 1.828.073 € avec une prévision conséquente de travaux au bourg, en espace rural, la réfection de la Mairie, l'église et de l'Espace Jacques de Menou, ... L'autofinancement communal abonde les recettes pour 46 %.

Le budget annexe Assainissement est équilibré en fonctionnement à 129.456 € et en investissement à 439.707 €.

Le budget annexe Eau potable est équilibré en fonctionnement à 163.384 € et en investissement à 282.177 €.

Le budget annexe Lotissement communal Impasse du Général de Gaulle est équilibré en fonctionnement à 117.133 € et en investissement à 28.688 €.

Le budget annexe Lotissement communal Théodore Botrel est équilibré en fonctionnement à 78.237 € et en investissement à 40.524 €.

Le budget annexe Lotissement communal Pen ar Harden est équilibré en fonctionnement à 370.256 € et en investissement à 145.505 €.

Présentés en l'état, tous les budgets primitifs sont votés par les élus.

Espace Rural :

Des régularisations cadastrales sont actées par les élus sur les secteurs de « Gorrequear » et de « Guervenguy ».

Acquisition d'un véhicule au service technique :

Les élus décident l'acquisition d'un véhicule au service technique pour 16.026 € auprès du Garage de la Gare de Plouvorn.

Droit à la Formation des Elus :

Il est pris en charge par la collectivité ou directement par l' élu dans le cadre de son Droit Individuel à Formation. Les dossiers doivent être déposés en Mairie deux mois avant la date de formation pour instruction et recherche de financement.

Aménagement du Bourg :

La commune de Plouvorn a été retenue dans le programme « Petite Ville de Demain » avec Sizun et Landivisiau également retenues sur le pays de Landivisiau. La gestion est mutualisée à l'échelon intercommunal pour aider les communes à concrétiser leur projet de territoire portant sur l'amélioration des services au public, la préservation du patrimoine, le réaménagement du centre bourg, ...

Eau et Assainissement :

Le renouvellement des délégations de ces services publics par voie d'affermage sera acté au 1^{er} janvier 2022. La durée maximale de 10 ans est retenue compte-tenu du possible transfert de compétence à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2026 et du renouvellement de la mandature en 2026.

L'adhésion à Eau du Ponant (Société Publique Locale) est également décidée par les élus de la commune.

Cimetière :

2021 est l'année du centenaire pour le Monument aux Morts qui fera l'objet d'une réfection avec la reprise des inscriptions pour 3.167 € avec la Marbrerie Kerguiduff.

Collectif d'associations du secteur médico-social :

Une motion de soutien est votée par les élus pour la reconnaissance et la revalorisation du traitement du collectif d'associations du secteur médico-social dans la période de crise sanitaire. Une motion de soutien à la FDSEA est votée par les élus contre la prolifération de l'espèce des choucas des tours.



État Civil

NAISSANCE

Ezio GELIBERT

18 rue des Figueurs

DECES

Alain ROLLAND

Résidence Saint-Roch, 83 ans

Marie ELEGOET

Résidence Saint-Roch, 87 ans

Joseph BECAM

Cosquer Vian, 81 ans

Contact

www.plouvorn.com

Mairie Rue du Guéven
29420 Plouvorn

Tél. 02.98.61.32.40

Fax. 02.98.61.38.87

Mail :

commune-de-plouvorn@wanadoo.fr



Les articles du prochain mois

A transmettre pour le 15 de chaque mois à la mairie, par mail

commune-de-plouvorn@orange.fr

Permanences

A LA MAISON DE L'ENFANCE**RELAIS PETITE ENFANCE :**

Matinée d'éveil le lundi 12 avril.

BULLE & PART'ÂGE (lieu d'accueil enfant-parent) : le samedi 17 avril de 10h -12h. Contact 02.98.24.97.15.

ANIMATION CONTE par Monique Castel le jeudi 15 avril de 10h15 à 11h pour les enfants de 6 mois à 3 ans.

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES : Les permanences administratives du relais se font (sur rendez-vous) à la demande des familles ou des assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire. Contact : 02 98 24 97 15

HALTE GARDERIE 1000 PATTES : Tous les mardis et vendredis à Plouvorn, de 8h30 à 17h30. Contact : 06.64.22.28.14 / 02.98.68.42.41.

PERMANENCE ACTION SOCIALE

Nadia CRENN, Adjointe à l'Action Sociale, vous recevra en mairie sur rendez-vous, les samedis 10 avril et 15 mai, de 10h à 12h. Tél : 02.98.61.32.40

PERMANENCES MAISON DU GUÉVEN

ADMR DU HAUT LEON : les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois de 10h à 12h. Tél : 02.98.19.11.87.

ALDS : 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de 9h à 12h. Tél : 02 98 69 49 60 ou contact@alds.una29.fr ou www.alds.bzh.

SECOURS POPULAIRE : permanence, le 3^{ème} mercredi du mois - Contact : 07 69 36 39 06.

CDAS (assistante sociale), permanence sur RDV. Contact : 02.98.68.11.46.

Agir ABCD PLUME NUMÉRIQUE : Aide dans vos démarches personnelles (courriers, déclaration par internet, ...) permanence dernier lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30, prendre RDV au 02.98.68.67.60.

MISSION LOCALE : permanence à la maison du Guéven les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois, sur RDV. pris avec le jeune au préalable. Contact : 02.98.15.15.50.

Informations

NOUVEAU A LA MAISON DU GUEVEN

Le centre d'écoute, d'accompagnement et de soutien psychologique « **Les voies d'Héméra** » tient une permanence les mardis de 9h30 à 12h30.

Contact 07.80.47.43.30/lesvoiesdhemera@gmail.com. Site internet : lesvoiesdhemera.fr ou sur Facebook les voies d'Héméra.

Nous sommes également à la recherche de bénévoles.

Divers

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES—DECHETS

Le lundi 5 avril étant férié, la collecte des ordures ménagères dans les quartiers de Plouvorn, habituellement effectuée le lundi, aura lieu cette semaine-là **le vendredi 9 avril**. Les conteneurs devront être présentés la veille au soir.

Départs en retraite

Michel BERROU

Michel Berrou, employé communal au service technique, en charge de l'entretien des espaces verts, est en retraite depuis le 1^{er} avril 2021.

Michel avait été recruté par la commune le 1^{er} juin 1981 en qualité d'auxiliaire de voirie. Il est promu agent technique au 5 août 1988 puis agent technique qualifié au 17 août 1994 avant de passer agent de maîtrise le 1^{er} août 2014.

Nous le remercions pour son travail et lui souhaitons une excellente retraite bien méritée.

Philippe CADIOU

Après 30 ans de bons et loyaux services auprès des résidents de l'EHPAD St Roch, Philippe Cadiou, chef cuisinier, laisse la place à Hervé Fontaine. Philippe, passionné de pêche en mer et de cuisine, va continuer à alimenter son site internet « *le pêcheur gourmand* » et transmettra certainement ses passions à ses petits enfants. Nous le remercions pour son travail et lui souhaitons une excellente retraite bien méritée.

Quant à Hervé Fontaine, il n'est pas novice dans ce métier puisqu'il a déjà exercé comme second de cuisine à l'EHPAD de Kervoanec à Plougourvest.





La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



Mon âge



Ma situation



AstraZeneca



Pfizer-BioNTech ou Moderna

0 à 17 ans

Je ne suis pas concerné

18 à 49 ans inclus

Je n'ai pas de problème de santé →

Je ne suis pas encore concerné

J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *



Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin



En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant

Sans problème de santé →

Je ne suis pas encore concerné

50 à 74 ans inclus

J'ai un risque de forme grave de COVID-19 *



Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin

J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *



Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin



En centre de vaccination, avec une prescription médicale de mon médecin traitant

Plus de 75 ans

Je suis en établissement pour personnes âgées →



Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin



Au sein de mon établissement

Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →



Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin



En centre de vaccination

N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Covid-19—La vaccination



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

À partir de 18 ans

À partir de 65 ans



Je suis un professionnel :

- De santé*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier



AstraZeneca



En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie

(sauf si une 1^{ère} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)



AstraZeneca



En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie

(sauf si une 1^{ère} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)



Pfizer-BioNTech ou Moderna



En centre de vaccination ou dans mon établissement

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Associations

GÉNÉRATION MOUVEMENT AÎNÉS RURAUX

Pour les adhérents qui n'ont pas pris leur carte 2021, une dernière permanence aura lieu le 12 avril de 9h à 12h à la salle polyvalente Jacques de Menou dans le respect des gestes barrière. Le prix est de 5 euros et un panier garni sera offert aux anciens adhérents. La pétanque du lundi peut reprendre à l'extérieur dans le respect des mesures sanitaires. Pas de buvette et masque obligatoire. Pour les voyages ANCV en Normandie et en Alsace aucune décision n'a été prise. Le voyage en Camargue serait maintenu du 11 au 18 septembre 2021. Les centres de vacances ont 18 mois pour donner d'autres dates et/ou effectuer les remboursements des arrhes.



Nous constatons des vitesses excessives dans les différents lotissements de la commune. Nous vous rappelons que la vitesse doit y être réduite pour la sécurité de tous.



STAGE SPORTIF POUR TOUS

INITIATION & PERFECTIONNEMENT

AU FOOTBALL

DU 5 AU 9 JUILLET 2021
POUR LES 13 - 15 ANS (2006 à 2008)

DU 12 AU 16 JUILLET 2021
POUR LES 5 - 12 ANS (2009 à 2015)

DU 19 AU 23 JUILLET 2021
POUR LES 13 - 15 ANS (2006 à 2008)

COMPLET!



UNE TENUE OFFERTE!

LICENCIÉ OU NON

FILLE ET GARÇON

160€

LA SEMAINE

- ✓ ÉDUCATEURS DIPLOMÉS
- ✓ DEMI-PENSION
- ✓ 3 SORTIES EXTÉRIEURES

- › BOWLING - LASER GAME
- › ACCROBRANCHE
- › PADDLE

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS
Matthieu TANGUY - 06 75 79 57 76
matthieu.tanguy@agplouvorn.com
www.agplouvorn.com

TRIBUNE DE LA LISTE "PLOUVORN AUTREMENT"

L'Axe majeur de ce mandat est le **projet d'aménagement du bourg**, dont les principales orientations sont fixées par la majorité en place. Nous, élus de l'opposition, sommes inquiets et nous interrogeons sur le **devenir de certains édifices plouvornéens**, notamment la Maison Le Guen (bâtiment situé en face de "L'Atelier") et le Couvent. **Le schéma de destruction instauré lors des précédents mandats va-t-il se poursuivre ?** Rappelons ainsi la démolition de l'école Saint Joseph, de l'Hôtel du Commerce, du restaurant Troadec ...

La population sera-elle consultée et associée à l'évolution de son patrimoine communal ?

Concernant la **Traversée des Poids Lourds au centre bourg**, nous vous informions que la décision votée par les élus lors du Conseil Municipal de Janvier 2021 n'avait plus le même sens et comptait même des ajouts, dans le registre des délibérations; ce qui n'est pas légal. **Afin de respecter le pouvoir de décision des élus et se mettre en conformité, le Conseil Municipal devra reprendre une nouvelle délibération, le lundi 17 mai prochain.**

N'hésitez pas à consulter notre site Internet, régulièrement mis à jour, et à nous contacter sur tous sujets. <http://liste.plouvorn.autrement.free.fr/>

